INJONCTION ET POLYPHONIE

Diana Costea*

dianacostea2001@hotmail.com

Abstract: *Starting from the principle of the polyphony elaborated by the Russian theorist Mikhail Bakhtin (who defined the polyphony as the plurality of voices into the novelistic reprezentation) and by Oswald Ducrot (who said that every sentence contains many superposed discourses) we will demonstrate that the injunctive sentence produces not two enunciators, but two points of view.*

Keywords: *injunctive, sentence, polyphony.*

Tout acte d'énonciation est dialogique dans la mesure où, de façon consciente ou inconsciente, tout discours entre en dialogue avec des discours antérieurs du même locuteur, mais aussi avec des discours étrangers que le locuteur a intégré dans son expérience de vie: « Toute communication verbale, toute interaction verbale se déroule sous la forme d'un échange d'énoncés, c'est-à-dire sous la forme d'un dialogue » (Bakhtine, 1930: 68, cité par Todorov, 1981: 71)[1]. Dialogisme et polyphonie sont deux notions qui ont d'abord été élaborées dans le champ de l'analyse linguistique et littéraire par le théoricien russe Mikhaïl Bakhtine (1895-1975). Le dialogisme désigne les formes de la présence de l'autre dans le discours. La polyphonie (au sens de Bakhtine) c'est la pluralité des voix dans la représentation romanesque. En linguistique, la notion de polyphonie englobe celle de dialogisme. Chez Bakhtine, le dialogisme discursif prend une très grande extension et caractérise presque toutes les formes de discours.

Toutes les modalités énonciatives sont centrées sur le locuteur (l'énonciateur) et sur les relations avec ses interlocuteurs, tout acte de communication étant dialogique. La frontière qui sépare ces modalités

---

* Lecturer assistante PhD., Oil and Gas University of Ploiesti, Romania, Faculty of Arts and Sciences, Department of Foreign Languages and Literatures.

Diana COSTEA, docteur en Sciences du Langage de l'Université de Nice - Sophia-Antipolis, est chargée de cours à l'Université Pétrole-Gaz de Ploieşti, Département de Philologie. Elle enseigne la linguistique française (syntaxe de la phrase simple et complexe, morphologie du groupe nominal et du groupe verbal). Elle est également l'auteur de deux ouvrages Le temps verbal, facteur de cohérence textuelle. Logique combinatoire des temps dans la formation du texte, publié aux Editions Universitaires Européennes, Saarbrücken, Allemagne (2010) et Le Groupe Verbal. Une approche discursive, publié aux Editions de l'Université Pétrole-Gaz de Ploieşti (2013) et de 19 articles publiés dans des revues de spécialité. Elle s'intéresse à la linguistique textuelle.

[1] Todorov, Tzvetan: *Mikhaïl Bakhtine, le principe dialogique*, Paris, Éditions du Seuil, 1981, p. 68

énonciatives n'est pas toujours très nette si on examine de plus près certains énoncés qui semblent relever d'un type qui ne correspond pas vraiment à la vocation d'une certaine forme linguistique (injonction, négation, assertion, interrogation, exclamation).

La modalité est l'expression d'un choix du locuteur-énonciateur car elle explicite son attitude par rapport à l'événement évoqué par le contenu propositionnel, ainsi que ses relations interpersonnelles avec le/les destinataire(s). La modalité injonctive représente une modalisation par laquelle l'énonciateur veut provoquer (par son acte verbal ou non) un acte du destinataire. L'acte n'est pas réalisé au moment de l'énonciation mais il est susceptible d'être réalisé à un moment postérieur à celui de l'énonciation. Il s'agit d'un acte à réaliser par le destinataire (un acte futur).

Oswald Ducrot (1984)[2] fait la distinction entre les deux types de sujets, les locuteurs et les énonciateurs. Selon lui, le locuteur est responsable de l'énoncé, il est un élément du discours, il se distingue du sujet parlant qui est un élément de l'expérience. Les énonciateurs s'expriment à travers l'énonciation, ils sont les représentants d'une perspective qui n'est pas forcément celle du locuteur. L'énonciateur donne un point de vue. Ces énonciateurs correspondent aux «voix» de Bakhtine, ce sont eux qui constituent la structure polyphonique du discours. Le locuteur laisse s'exprimer dans l'énoncé un autre point de vue que le sien, une autre voix.

L'énonciateur manifeste sa volonté de faire accomplir cet acte par le destinataire, dans un avenir plus ou moins éloigné. Il y a une différence d'attitude entre le locuteur et l'interlocuteur face à l'événement dénoté par l'énoncé modalisé. Dans une interaction injonctive «le locuteur joue le rôle du manipulateur qui amène le manipulé-interlocuteur à agir de la manière dont lui, manipulateur, le veut en imposant, par sa volonté, un *devoir faire* ou un *devoir ne pas faire*» (Cristea, Stoean, 2004:124)[3]. Il y a, par conséquent, un f*aire persuasif* du locuteur et un *faire interprétatif* de l'interlocuteur. Le *faire persuasif* se réfère à toutes les modalités qui visent à faire accepter, tandis que le *faire interprétatif* se réfère aux modalités nécessaires à l'acceptation des propositions qu'il reçoit.

Il y a des intentions illocutionnaires et de communication du locuteur et des effets illocutionnaires et perlocutionnaires exercés sur l'interlocuteur. *Vouloir* et *faire savoir* traduisent l'intention illocutionnaire, *vouloir* et *faire* traduisent l'intention de communication du locuteur, *ordonner, interdire, permettre* explicitent l'effet perlocutionnaire exercé sur l'interlocuteur.

Le locuteur veut influencer son interlocuteur dans l'accomplissement de l'acte à travers des actes illocutionnaires directs ou indirects qui

---

[2] Oswald, Ducrot*: Le Dire et le dit*, Paris, Éditions de Minuit, 1984

[3] Cristea, Teodora; Stoean, Carmen-Ştefania: *Modalités d'énonciation*, Bucureşti, Editura ASE, 2004, p.124

présentent des structures modales différentes: « la modalité injonctive est une modalité d'énonciation complexe, réalisée au niveau discursif par des actes illocutionnaires injonctifs, directs ou indirects. Produit de l'acte de parole injonctif, l'énoncé injonctif représente la configuration linguistique de la modalité injonctive » (Cristea, Stoean, 2004: 130)[4].

Pour Benveniste (1966: 267-276)[5] l'énoncé impératif représente une modalité spécifique du discours et vise à agir sur l'auditeur. Selon lui, l'impératif produit un résultat qui consiste dans la réalisation de l'action dénommée par le verbe.

Pour Le Goffic (1993: 94)[6] l'impératif est le mode de l'ordre et des valeurs secondaires qui en découlent, il «marque un rapport direct à l'allocutaire auquel le locuteur communique l'injonction». Le locuteur met en marche un mécanisme discursif dans le fonctionnement de la phrase impérative. Ce mécanisme s'appuie sur «l'ambiguïté temporelle de l'impératif» (Cristea, Stoean, 2004:134)[7]. L'impératif ni ne juge ni ne décrit le monde, il constitue un moyen d'intervention du locuteur dans l'état des choses de ce monde avec une intention d'en déterminer le changement:

- **Dites-le moi. Je vous promets que c'est elle qui décidera. (Simenon-*En cas de malheur*)/**

La phrase impérative est une structure sans sujet grammatical, mais cette structure a un sujet référentiel (agent du procès dénoté par le verbe). La recherche du sujet doit s'effectuer sur le plan du discours, car il s'agit d'une interaction verbale. Dans la phrase impérative on a un sujet-agent qui déclenche le procès dénoté par le verbe et un objet plus ou moins animé qui sera affecté par ce procès. Le sujet déclenche un procès qui doit affecter l'objet de manière à ce que l'objet affecté change d'état à la fin du procès. La force ou la valeur illocutionnaire est l'intention avec laquelle le locuteur (l'énonciateur) emploie son énoncé et «qu'il veut faire recconnaître à son destinataire» (Tuţescu, 2001: 138)[8]. La force illocutionnaire reflète la situation de communication:

- *Entrez... Ce n'est pas confortable, mais je préfère ne pas vous emmener dès maintenant à Clermont-Ferrand...*

Il se débarassait de son chapeau, hésitait à retirer sa veste dont les épaules étaient mouillées comme celles de ses deux compagnons. En

---

[4] Cristea, Teodora; Stoean, Carmen-Ştefania: *Modalités d'énonciation*, Bucureşti, Editura ASE, 2004, p. 130

[5] Benveniste, Émile: *Problèmes de linguistique générale*, t.1, Paris, Gallimard, 1966, pp.267-276.

[6] Le Goffic: *Grammaire de la Phrase Française*, Paris, Hachette, 1993, p.94

[7] Cristea, Teodora; Stoean, Carmen-Ştefania: *Modalités d'énonciation*, Bucureşti, Editura ASE, 2004, p. 134

[8] Tuţescu, Mariana: *Du mot au texte*, Bucureşti, Editura Cavalliotti, 2001, p.138.

comparaison avec l'air soudain rafraîchi du dehors, il faisait très chaud dans la pièce où l'air stagnait.

- *Asseyez-vous…* (Simenon- *Maigret à Vichy*)/

Si on prend en compte l'existence de la face négative et de la face positive dans le cadre de l'échange verbal, l'impératif s'avère plus menaçant tant pour la face positive (car il met en situation d'infériorité) que pour la face négative (car il y aura une intrusion dans le comportement non-verbal) de l'interlocuteur (Roulet, 1981:19)[9]:

- *Je vous le demande encore… - C'est non. (Simenon-En cas de malheur).*

L'impératif utilise des tournures de phrase, une intonation spécifique, certaines formes verbales et des verbes modalisateurs de divers natures: - *Je vais devoir te demander de quitter la salle/ -Vous pourrez donner de nouvelles dispositions/ -Tu ne feras pas de mal, n'est-ce pas?*

Afin de réaliser ces tournures on peut employer certains verbes désidératifs (*désirer, préférer, aimer*), des constructions et des verbes impersonnels (*falloir*), des marqueurs pour la dérivation illocutoire (des verbes modaux: *devoir, pouvoir, vouloir*).

L'acte injonctif est censé guider le comportement du destinataire (afin de l'aider ou de le déterminer à accomplir ou à ne pas accomplir une certaine action: **Ne dites pas n'importe quoi!** l'action demandée n'a pas été accomplie jusqu'au moment de l'énonciation). L'inférence joue un rôle très important (elle est le fait du locuteur et de l'interlocuteur). Quand le locuteur choisit ses formulations, il doit s'orienter en quelque sorte en ce qui concerne les capacités d'interprétation du récepteur et il doit connaître les conventions valides pour le récepteur. Selon Damourette et Pichon (1927-1950)[10] l'injonction peut être employée dans toutes les circonstances où le locuteur veut amener l'interlocuteur à agir de la manière dont lui, locuteur, le veut, en formulant des ordres, des prières, ainsi que toutes les attitudes intermédiaires entre les unes et les autres.

L'intention/ la volonté du locuteur doit « susciter une adhésion, … amener l'interlocuteur à une certaine attitude, … obtenir telle ou telle réaction de la part de ceux à qui (le locuteur) s'adresse » (Tuţescu, 1979: 19)[11].

Si on prend en compte le contexte de l'acte de parole injonctif, celui-ci est déterminé par des paramètres objectifs (source, destinataire, buts à atteindre, circonstances, procédures) et par des paramètres subjectifs

---

[9] Roulet, E.: *Echanges, interventions et actes de langage dans la structure de la conversation in* Études de Linguistique Appliquée, 1981, No.44, p.7-39

[10] Damourette, J. et Pichon, E.: *Essais de grammaire française. Des mots à la pensée*, Paris, d'Artray, 1927-1950

[11] Tuţescu, Mariana: *Précis de sémantique française* (2-ième édition), Bucureşti, Editura didactică şi pedagogică, 1979, p.19

(toutes les informations données par le locuteur sur son interlocuteur, sur l'objet et le canal de la communication).

L'acte de parole injonctif est orienté du locuteur vers l'interlocuteur (source-destinataire). L'interlocuteur accomplit un acte perlocutionnaire (car il est censé accomplir l'action demandée). L'interlocuteur a le choix d'accomplir ou non l'acte demandé. L'accomplissement d'une action doit prendre en considération la capacité du destinataire de la réaliser:

- *Donnez-moi son adresse, répète-t-il, le front têtu. (Simenon- En cas de malheur)*

L'interlocuteur peut ne pas reconnaître l'effet illocutionnaire de l'acte injonctif ou bien il peut le reconnaître mais il peut ne pas se soumettre à l'effet perlocutionnaire de l'acte (il peut ne pas exécuter l'action demandée).

Les *ordres* reconnaissent l'autorité du locuteur dans la formulation de son énoncé. Les *conseils* expriment une relation d'égalité en ce qui concerne les droits du locuteur et de son interlocuteur. L'interlocuteur peut apprécier l'opportunité de l'action. Pour *la prière,* il n'y a que le destinataire qui puisse apprécier l'opportunité de l'action et de décider s'il accomplit ou non cette action. Les ordres, les conseils, les prières sont des *procédures* qui indiquent pratiquement la manière dont l'action sera accomplie. Les *circonstances* doivent être favorables à l'accomplissement de l'acte: on ne peut pas demander à quelqu'un de ne pas aérer une cuisine pendant qu'on prépare un repas quand dedans il y a une température de 35 degrés au-dessus de zéro.

L'injonction est un acte intentionnel (on a eu en vue l'intention du locuteur d'accomplir un acte de parole injonctif mais aussi l'intention avec laquelle il communique son intention d'accomplir l'acte en question). Par l'injonction on accomplit un acte qui a comme but de faire agir d'une certaine manière les autres participants à l'interaction verbale.

L'injonction a également un caractère conventionnel, l'acte ne peut pas être associé à un seul type de phrase donnée. Il y a des contextes, des circonstances où l'énonciation de certains mots pourrait être décrite comme une supplication, comme une prière, un conseil, une suggestion et non pas comme un ordre ou une requête:

- *Il paraît que c'est un drame d'amour…*
- *Allons! Allons! Elle avait près de cinquante ans… (Simenon- Maigret à Vichy)*

Moeschler (1985)[12] parle de quelques règles propres à l'injonction:

• *La règle de contenu propositionnel*: l'injonction formule l'accomplissement d'un acte de l'interlocuteur;

---

[12] Moeschler, J.: *Argumentation et conversation. Eléments pour une analyse pragmatique du discours*, Paris, Crédif-Hatier, 1985

- *La règle préliminaire*: l'injonction exprime la croyance du locuteur que l'interlocuteur est capable de réaliser l'action demandée et le fait qu'il y a une relation de supériorité hiérarchique au bénéfice du locuteur;
- *La règle de sincérité*: l'injonction exprime la volonté, le désir du locuteur qu'un état de choses soit changé;
- *La règle essentielle*: qui a en vue la réalisation par l'interlocuteur de l'action demandée.

L'injonction est un acte institutionnel car il donne le droit au locuteur de demander à l'interlocuteur l'accomplissement d'une action et oblige l'interlocuteur d'accomplir cet acte. L'acte injonctif est un acte cotextuel et contextuel. On peut observer cela surtout dans l'analyse des actes de parole dans le cadre d'une séquence conversationnelle: «L'événement de la vie du texte, c'est-à-dire sa véritable essence, se développe toujours à la frontière de deux consciences, de deux sujets» (Bakhtine traduit par Alfreda Aucouturier, 1984: 315)[13]. L'injonction suggère, dans ce cas, une interaction entre deux interlocuteurs ou entre la pensée de l'auteur et la compréhension qu'en a le lecteur, entre le texte et le contexte, dans le cadre d'un processus logico-sémantique de communication.

Par conséquent, l'injonction renvoie à un dilalogue, dialogue qui implique une interaction et présuppose une modification par un processus interprétatif. L'énoncé injonctif suppose lui aussi plusieurs discours superposés, il met en scène deux points de vue.

BIBLIOGRAPHIE

BAKHTINE, Mikhaïl: *Le problème du texte* (in id., *Esthétique de la création verbale*, trad. Par Alfreda Aucouturier, préf. De Tzvetan Todorov), Paris, Gallimard, 1984, pp. 309-338

BENVENISTE, Émile: *Problèmes de linguistique générale*, t.1, Paris, Gallimard, 1966

CRISTEA, Teodora; Stoean, Carmen-Ştefania: *Modalités d'énonciation*, Bucureşti, Editura ASE, 2004

DAMOURETTE, J. et PICHON, E.: *Essais de grammaire française. Des mots à la pensée*, Paris, d'Artray, 1927-1950

LE GOFFIC: *Grammaire de la Phrase Française*, Paris, Hachette, 1993

MOESCHLER, J.: *Argumentation et conversation. Eléments pour une analyse pragmatique du discours*, Paris, Crédif-Hatier, 1985

---

[13] Bakhtine, Mikhaïl: *Le problème du texte* (in id., *Esthétique de la création verbale*, trad. Par Alfreda Aucouturier, préf. De Tzvetan Todorov), Paris, Gallimard, 1984, pp. 309-338

OSWALD, Ducrot: *Le Dire et le dit*, Paris, Éditions de Minuit, 1984

ROULRT, E.: *Echanges, interventions et actes de langage dans la structure de la conversation* in *Études de Linguistique Appliquée*, 1981, No.44, p.7-39

TUTESCU, Mariana: *Précis de sémantique française (2-ième édition)*, Bucureşti, Editura Didactică şi Pedagogică, 1979

TUTESCU, Mariana: *Du mot au texte*, Bucureşti, Editura Cavalliotti, 2001

TODOROV, Tzvetan: *Mikhaïl Bakhtine, le principe dialogique*, Paris, Éditions du Seuil, 1981